

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de professeurs auprès du service de
l'Enseignement à Distance**

A.Gt 18-09-2000

M.B. 26-04-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 créant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance de la Communauté française;

Arrête :

Article 1^{er}. - Les professeurs identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2000 :

- Mme Cécile Bozet, Aesi Langues germaniques, anglais, allemand
- Mme Cécile Delatte, Aesi Français-Histoire
- Mme Josiane Di Bello, Aesi Langues germaniques, néerlandais-anglais
- M. Henri Faignart, Professeur de langues germaniques
- Mme Jacqueline Genard, Aess Sciences zoologiques
- Mme Véronique Gilman, Licence Sciences de l'Éducation
- Mme Michelle Jeunehomme, Aess Histoire
- M. Pascal Lefebvre, Infographiste 2D-3D
- Mme Caroline Lemaire, Infographiste
- Mme Isabelle Moisse, Licence en sciences psychologiques et pédagogiques
- Mme Bernadette Van Larken, Aesi Français-Histoire.

Article 2. - Le Ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'Enseignement de promotion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

